

Oui dans ma cour !

APPEL À PROJETS - MODALITÉS

Grâce à l'appui financier du Fonds Vert du Gouvernement du Québec, et en échange d'une contribution financière réduite, Vivre en Ville est à la recherche de **six collectivités, promoteurs immobiliers ou regroupements de citoyens** qui aimeraient bénéficier d'un accompagnement afin d'améliorer la qualité d'un projet immobilier dans un milieu de vie en transformation. L'accompagnement offert vise à favoriser l'acceptation de projets immobiliers misant sur la densité, la mixité, la proximité, l'offre de transport multimodale ou la protection et la restauration d'espaces verts.

Le projet vise en priorité les citoyens et les acteurs de l'immobilier favorables aux bonnes pratiques et qui démontrent une réelle volonté de collaborer. L'accompagnement offert par Vivre en Ville doit permettre aux partenaires qui en bénéficient de planifier, améliorer ou mettre en œuvre un projet immobilier concret résolument axé sur la transformation d'un milieu de vie (requalification, densification, diversification des activités, etc.) et visant la réduction de l'empreinte carbone de ce dernier. Les compétences acquises et les succès obtenus pourront être mis à profit dans de futurs projets immobiliers et inspirer d'autres collectivités québécoises à emboîter le pas.

NATURE DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement offert par Vivre en Ville vise devra être complété d'ici le mois de décembre 2019. Celui-ci sera offert en échange d'une contribution financière de 15 000\$* (aucune taxe applicable). L'accompagnement offert consistera en une banque d'heures maximale de 300 heures. Il s'agit d'une formule souple dont les modalités et les étapes seront à définir avec les partenaires impliqués. À titre d'exemple, la tenue de l'une ou de plusieurs des activités énumérées, ci-après, peut s'inscrire dans le cadre du projet *Oui dans ma cour !* :

- ◆ accompagner les intervenants dans l'élaboration d'une planification détaillée;
- ◆ animer des ateliers de conception, de formation ou de discussion;
- ◆ réaliser des marches exploratoires sur le terrain;
- ◆ vulgariser et illustrer certains concepts d'aménagement;
- ◆ analyser et proposer des améliorations à des projets immobiliers existants.

Exclusions

L'accompagnement offert ne doit pas servir à l'exécution des tâches suivantes :

- ◆ La rédaction de documents de planification et de règlements municipaux;
- ◆ La recherche de programmes de financement et rédaction de demandes de subvention.

* Le montant de la contribution financière, de même que la banque d'heures associée, sera réévalué par Vivre en Ville à la lumière des paramètres du projet soumis, afin d'offrir une formule d'accompagnement adaptée aux besoins du bénéficiaire.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

Les propositions soumises à Vivre en Ville seront évaluées selon les critères suivants :

- ◆ **Projet qui s'inscrit dans la transformation d'un milieu de vie.**
- ◆ **Présence de caractéristiques reconnues** contribuant à l'allègement du bilan carbone.
- ◆ **Potentiel** d'être socialement acceptable.
- ◆ **Caractère structurant et novateur** du projet pour lequel un accompagnement est demandé.
- ◆ **Intérêt collectif** : le projet doit viser à satisfaire non seulement les intérêts privés des parties prenantes, mais également l'intérêt collectif et les besoins du milieu.
- ◆ **Collaboration des parties prenantes** : les candidats devront démontrer que les parties prenantes font preuve d'une réelle volonté de collaborer.
- ◆ **Besoin d'un accompagnement** : l'accompagnement offert doit apporter une aide significative au projet.
- ◆ **Ouverture à changer** les pratiques entourant le projet sur lequel portera l'accompagnement.
- ◆ **Résultats tangibles** : l'accompagnement offert doit permettre l'atteinte de résultats concrets à court et moyen termes.

Vivre en Ville n'évaluera pas des candidatures qui entrent en contradiction avec la mission et les valeurs fondamentales de l'organisation.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats souhaitant bénéficier de l'accompagnement de Vivre en Ville doivent remplir le formulaire PDF fourni à cet effet sur www.oidansmacour.quebec.

Ce document peut être accompagné de toute annexe pertinente à l'évaluation du dossier, notamment de documents visuels permettant de mieux comprendre le défi auquel est confronté la collectivité ou l'avancement du projet pour lequel un accompagnement est demandé.

Les candidatures seront évaluées au fur et à mesure de leur réception. Elles devront être transmises par courriel à Catherine Boisclair à l'adresse suivante : info@oidansmacour.quebec.